

## Le Champardennais / décembre 2021



### PROTCOLE DERNIERE VERSION :

#### PLUS DE SORTIES EN BOÎTE POUR LES 11-18 ANS !

Bon... On va résumer hein, pour que chacun puisse y voir plus clair dans le brouillard qui s'épaissit de jour en jour en ce long mois de décembre sous covid dans les établissements.

**Donc, les cas flambent à l'école: on ferme les discothèques** (au passage, pour tous ceux occupés à garder leurs enfants cas contacts, re-cas contacts, cas positifs etc... pour qui l'existence des discothèques n'est de toute façon depuis longtemps qu'un lointain souvenir de jeunesse, on confirme qu'elles avaient bien rouvertes un jour et que la vie continue dans le reste de la société).

**Le pic de positivité est à J+4 après contact:** les élèves peuvent revenir s'ils sont négatifs au bout de 7 jours et s'ils ont des parents super héros ayant joué des coudes dans les files d'attente des pharmacies, labos etc. pour vite obtenir le sésame libérateur.

**Mais qu'importe, les établissements restent ouverts avec ou sans enseignants, avec ou sans les élèves au complet. L'honneur, l'entêtement et la communication sont saufs et tiennent lieu de résultat.**

(Mais quand même on s'interroge: ça va bien finir par se voir quand on passe à la télé pour annoncer RIEN que ces mesures sont insensées même quand on a quitté l'école depuis longtemps, non?).

Ce n'est pas grave tout ça parce que les enseignants ont obtenu des créneaux prioritaires pour recevoir leur 3ème dose, des capteurs de CO<sub>2</sub>, des purificateurs d'air, des nouvelles fenêtres qui s'ouvrent, des masques protecteurs gratuits, des ordinateurs personnels pour assurer le distanciel et le don d'ubiquité pour faire cours en même temps aux présents et aux absents. (On rappelle qu'ils ont déjà depuis le début, un SUPER POUVOIR qui repousse le virus quand il s'approche).

**NON, TOUT CA C'EST UNE BLAGUE** (on vous a bien eu, hein?).

Et sinon, comme la drôlerie et la confusion n'ont pas de limite dans ce nouvel épisode, **le 1er degré est passé au niveau 3 du protocole sanitaire** (vous savez, celui qui ne change rien par rapport au niveau 2, à part qu'on s'étouffera aussi dans la cour de récré là où le virus (qui n'est toujours pas au courant) est si virulent) **mais le 2nd degré reste au niveau 2**, privilège du royaume des vaccinables (Zut, ils ont encore oublié les 6e qui n'ont pas 12 ans... et le fait que le vaccin n'empêche pas la contagion).

Le SE-UNSA a déposé une alerte sociale auprès du ministère.



Bon courage  
jusqu'aux vacances !



**SE-Unsa 08**  
9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
**08@se-unsas.org**  
03.24.33.30.92

**SE-Unsa 10**  
2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
**10@se-unsas.org**  
03.25.80.45.47

**SE-Unsa 51 et académique**  
15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
**51@se-unsas.org**  
ac-reims@se-unsas.org  
03.26.88.25.53

**SE-Unsa 52**  
13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
**52@se-unsas.org**  
09.67.14.25.57

## Le SE-Unsa au côté des professeurs documentalistes

Alors que le nombre de postes aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN vient de paraître, force est de constater que pour certaines disciplines du 2d degré il n'y a pas de quoi se réjouir.

C'est le cas notamment de la documentation dont les postes sont en nette baisse. En cinq ans, le Capes de documentation est celui dont la diminution est la plus importante, juste derrière les arts plastiques : - 44,7 %. Pour le SE-Unsa, ce n'est pas acceptable et ne répond pas aux besoins dans les établissements. Les professeurs documentalistes ont un rôle clé à jouer dans les dispositifs transversaux de l'Éducation aux médias notamment, a fortiori quand le ministère affiche une volonté de s'attaquer à grands renforts de communication à des problèmes tels que le cyberharcèlement scolaire.

De plus, à l'heure où de plus en plus de professeurs documents accèdent à des fonctions pivots telles que référent culturel ou numérique dans les établissements, comment imaginer qu'on menace cette profession ?

**Pour le SE-Unsa, c'est non ! Nous demandons à ce que les postes aux Capes dans le second degré soient abondés pour toutes les disciplines dont la documentation. Les professeurs documentalistes doivent être présents et prendre toute leur place dans la vie des établissements ainsi que dans la diversité de leurs missions. En parallèle, la voix du SE-Unsa continuera de résonner pour que les professeurs documentalistes puissent notamment accéder à l'agrégation, aux heures supplémentaires, à une indemnité égale à l'Isoe et ait une inspection dédiée.**



## La durée des PFMP enfin adaptée pour la session 2022

### Un impact de la crise particulier en voie pro

Les candidates et candidats de la session d'examens 2022 auront eu un cursus scolaire particulièrement bouleversé par la crise sanitaire.

En effet, pendant leurs trois années de formation, au-delà des cours de pratique professionnelle perturbés par l'enseignement à distance, ce sont les périodes de stage qui ont été sérieusement rabetées.

Ce qui fait l'essence même de la voie pro (la pratique, l'alternance et l'accès au milieu de l'entreprise) a été remis en question depuis plus d'un an et demi.

En plus de la consolidation d'une culture générale et du développement de la citoyenneté, le lycée professionnel met effectivement en œuvre une pédagogie originale. Celle-ci est basée sur des compétences spécifiques liées à la filière, des gestes professionnels précis et une acculturation au monde du travail.

Autant de singularités de la voie pro qui ont été acquises dans un contexte difficile ces derniers mois. L'immersion dans le monde de l'entreprise a été moins prégnante et l'institution a dû en tenir compte dans l'évaluation des jeunes.

Pour la génération qui a intégré le lycée professionnel en septembre 2019, c'est toute une scolarité qui s'est retrouvée de fait chamboulée. Il fallait donc impérativement offrir un cadre juste et protecteur qui ne lèse pas nos futurs bacheliers.

### Une adaptation nécessaire cette année encore...

Pour l'année scolaire en cours, même si la perturbation s'annonce moins active et que l'activité reprend, des difficultés demeurent. Ainsi reste-t-on vigilants quant à une éventuelle dégradation de la situation et des conséquences sur l'activité économique.

De plus, malgré l'embellie, force est de constater que la reprise est assez variable selon les secteurs. C'est pourquoi il a été une fois encore décidé que le nombre de semaines de PFMP exigé serait allégé. Pour tenir compte de l'amélioration de la situation cette année, 2 semaines de plus ont été demandées pour les bacs pro en 3 ans et 3 semaines de plus pour le CAP en 2 ans.

Concrètement, le nombre de semaines requis pour l'obtention des diplômes sera de 12 semaines pour le bac pro / 8 semaines pour le CAP / 18 semaines pour les mentions complémentaires, comme avant la crise sanitaire.





## Heures sup' pour les AED : une fausse bonne nouvelle

Au CTMEN du 9 novembre, le ministère a présenté un décret qui permet aux AED d'effectuer des heures supplémentaires. L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce texte. Le SE-Unsa a expliqué une fois encore les missions de ces personnels et tenté de faire mieux encadrer le texte.

### **Non, ce n'est pas une avancée sociale**

Le ministère présente cette mesure comme une revalorisation, or les heures supplémentaires ne constituent pas pour nous une avancée sociale. Nous avons demandé que ces heures supplémentaires soient effectuées uniquement sur la base du volontariat de l'agent. L'acceptation des heures supplémentaires ou non par un AED ne doit pas devenir un motif de non-reconduction de son contrat.

**Pour le SE-Unsa le paiement de ces heures ne doit pas non plus conduire un AED à temps incomplet à gagner davantage qu'un AED à temps complet.**

**D'autre part, le taux de rémunération de 13,11 € nous semblait trop bas au regard d'autres dispositifs déjà en vigueur. L'administration n'a pas souhaité revenir sur ce point.**

### **Les AED sont des personnels de vie scolaire**

Le but affiché est d'utiliser ces heures supplémentaires pour assurer la continuité pédagogique, les AED encadrant des groupes d'élèves visionnant des modules du Cned lors de l'absence d'un professeur.

Dans certains établissements, les AED sont les couteaux suisses. Dès qu'un service ne peut plus absorber la charge de travail, les AED sont appelés en renfort au détriment de leurs missions premières. Ils font partie de la vie scolaire, leurs missions y sont fondamentales et leur nombre est déjà insuffisant dans beaucoup d'établissements.

### **À côté de la plaque...**

À un malaise des AED, le ministère répond par l'attribution d'heures supplémentaires. Ces contractuels effectuent près de 41 h hebdomadaires en établissement pour un contrat à temps plein, sans crédit de formation. Ils ne bénéficient pas des primes REP/REP+. Ils ne sont pas CDIables au bout de 6 ans d'ancienneté.

Il sera donc plus avantageux pour les employeurs d'engager des personnels à temps incomplet, ce qui peut constituer un facteur de désorganisation dans les grands établissements.



## Enfin l'indemnité de fin de contrat court

La nouvelle indemnité de fin de contrat court en vigueur pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2021 était coincée dans les tuyaux ! En effet, un décret adapte la prime de précarité du privé aux agents contractuels de la Fonction publique. Pourtant il semble qu'aucun agent n'ait perçu cette indemnité au cours du premier semestre de l'année.

Les rectorats ont reçu les détails de la déclinaison de cette prime pour l'Éducation nationale tardivement mais jusqu'à présent il manquait surtout le logiciel comptable permettant de la mettre en paiement. Le SE-Unsa a alerté la direction générale des ressources humaines plusieurs fois et s'est surtout inquiété des conséquences de ce retard de livraison de logiciel.

De premières indemnités ont commencé à être versées depuis fin septembre dans certaines académies. Ailleurs, des rectorats nous assurent que tout sera opérationnel pour novembre.

Pour rappel, cette indemnité correspond à environ 10 % de la rémunération brute globale cumulée sur un contrat de maximum 1 an.

### **L'avis du SE-Unsa**

**Nous accueillons avec soulagement les retours des collègues qui voient enfin leurs droits respectés. Au SE-Unsa nous restons vigilants sur le déploiement complet de cette prime et surtout attentifs à ce qu'aucun agent ne soit oublié rétroactivement.**

>> Relire notre article sur les conditions et les détails de cette indemnité : [enseignants.se-unsa.org/Contrat-court-du-nouveau-sur-l-indemnite-de-fin-de-contrat](https://enseignants.se-unsa.org/Contrat-court-du-nouveau-sur-l-indemnite-de-fin-de-contrat)

## Dégel du point d'indice : L'Unsa FP écrit au 1er ministre

Dans le contexte d'une inflation jamais atteinte depuis plus de 10 ans, le Secrétaire général de l'UNSA Fonction publique a écrit au Premier ministre pour demander le dégel du point d'indice. En effet, l'inflation sur une période de 12 mois a atteint un niveau record en novembre (2,8% sur un an).



**Déception après les annonces après l'annonce de la non-revalorisation du point d'indice alors que l'attente des agents publics est forte et justifiée.**

L'UNSA Fonction Publique constate que le gouvernement n'a pas su apporter une réponse simple et concrète aux agents publics qui voient, tous, leur pouvoir d'achat diminuer. Avec 2,8% d'inflation sur 12 mois, le décrochage des salaires de la fonction publique est maintenant une réalité. Le SMIC, lui, devrait augmenter de 0,6%. Le minimum de traitement sera porté à l'indice 342 ou 343. Cela se traduira par des débuts de grille identiques pour les catégories B et C. C'est-à-dire un tassement salarial.

Cette situation montre une nouvelle fois les limites de la politique salariale du gouvernement. Pour l'UNSA Fonction publique c'est une faute politique. <https://www.unsa-fp.org/article/Deception-LUNSA-continue-dexiger-le-dégel-de-la-valeur-du-point-d-indice-?>



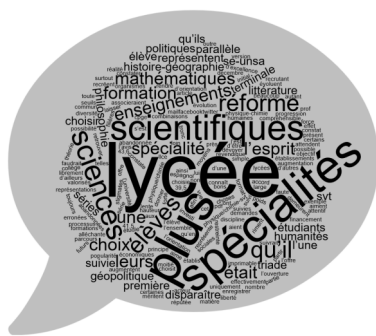
## Quand les spécialités ne riment pas toujours avec diversité

L'esprit de la réforme des lycées était de rendre l'élève acteur de son processus d'orientation et de lui donner la possibilité de choisir librement, outre le tronc commun, les enseignements qu'il suivrait. Le principe était simple : un élève qui choisit ce qu'il étudie parce qu'il a un objectif ou parce qu'il aime la discipline est un élève plus attentif et surtout plus investi. Une théorie alléchante, une réalité qui l'est beaucoup moins. Faute de moyens, des seuils ont été établis pour l'ouverture de certaines spécialités.

Aussi, l'offre de formation s'est vue restreinte dans certains établissements. Par exemple, on est très loin de retrouver en nombre des spécialités telles que LLCE espagnol. Si la réforme a vu disparaître les séries, force est de constater que les stigmates de la série S réputée d'excellence demeurent. Le poids des spécialités scientifiques est ainsi encore très présent dans l'esprit et le choix des élèves. En première, la spécialité mathématiques représente 60,6 % de l'ensemble des demandes, suivie par SES (43,6 %), Physique-Chimie (41,5 %) et SVT (39,5 %). En parallèle, la triade mathématiques- physique/chimie-SVT était la plus suivie. En terminale, même constat : les combinaisons de spécialités scientifiques représentent près de la moitié des choix des élèves. La spécialité mathématiques, même si elle fait partie des plus abandonnées, représentent 41 % de leur choix, 34 % pour la physique/chimie et 27 % pour les SVT.

Les choses évoluent tout de même un peu. On constate en effet qu'en matière de progression, en première, ce sont les spécialités en sciences humaines qui augmentent le plus : SES (+ 5,7 %), histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (+ 3,6 %), humanités, littérature et philosophie (+ 2,8 %). En parallèle, La triade histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - humanités, littérature et philosophie - sciences économiques et sociales connaît la plus forte augmentation (+ 1,5 %). De plus, en terminale, l'une des spécialités la moins abandonnée est SES qui est d'ailleurs l'une des plus suivies.

**L'avis du SE-Unsa** Le SE-Unsa revendique un financement à la hauteur d'une offre de formation la plus large possible afin de ne pas dévoyer l'esprit initial de la réforme et laisser effectivement toute liberté aux élèves de choisir leurs enseignements de spécialité en accord avec l'orientation choisie mais aussi avec ce qu'ils aiment. Il est compréhensible que les CPGE scientifiques et les filières scientifiques de l'université attendent de leurs futurs étudiants qu'ils aient suivi des enseignements de spécialités scientifiques mais, pour d'autres formations, des parcours non scientifiques méritent tout autant d'être valorisés. La réforme a fait disparaître les séries et il ne faudrait pas que les organismes de formation les recréent, de fait, en recrutant leurs étudiants à partir de représentations erronées qui associeraient bons élèves et sciences uniquement.



### Mouvement inter 2022

**Du 11 au 23 janvier 2022** : affichage de votre barème définitif sur SIAM (iprof)

Pensez à vérifier et à nous contacter en cas de besoin.

**ADHESION AU SE-UNSA :**

<http://www.se-unsa.org/adh/>



### Une équipe militante pour vous renseigner :

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :** Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré

**CAPA des Certifiés, militants :** Sandrine VANOTTI, Christophe CHADEAU 06.14.65.12.05 ,

Romain SERVAS 06.63.09.95.37 , Nicolas GOHIEZ 06.24.05.25.96 et nos correspondants d'établissements

**CAPA PLP / Enseignants Non-Titulaires :** Karine PIERRE-LOUIS et Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

**CPE / AED :** Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33 et Caroline EVRARD

**PSY-EN :** Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PSY-EN (contact : ac-reims@se-unsa.org), Catherine GIARD

**AESH :** Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA / ASH :** Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53 (contact : ac-reims@se-unsa.org)

William NGANGUE et Valérie GURGEY, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : ac-reims@se-unsa.org)

